société des employés de commerce
ensemble, façonnons l'avenir.

Communiqué de presse • Politique et partenariat social

Régulation bancaire: responsabiliser plutôt que faire peser une responsabilité collective

- **La responsabilité doit incomber à celles et ceux qui prennent les décisions:** pas de responsabilité collective pour les collaborateurs-trices qui ne disposent pas des pouvoirs de décision correspondants.
- **Un renforcement de la réglementation doit s'accompagner de davantage de protection et de ressources:** les nouvelles obligations ne doivent pas entraîner de surcharge de travail, de sanctions injustes ni d'affaiblissement de la protection juridique.
- **La stabilité bancaire passe par la sécurité sociale:** la Société suisse des employés de commerce demande que des plans sociaux contraignants soient prévus pour les banques d'importance systémique.

16.11.2026 – La Société suisse des employés de commerce soutient le durcissement de la loi sur les banques proposé par le Conseil fédéral. Elle demande toutefois que la responsabilité ne soit pas reportée sur les collaborateurs-trices. Celles et ceux qui prennent les décisions doivent en assumer la responsabilité. Parallèlement, cela suppose également une protection juridique, des ressources suffisantes et une couverture sociale contraignante pour les collaborateurs-trices.

La crise du Credit Suisse a livré des enseignements clairs: de mauvaises décisions prises au plus haut niveau peuvent ébranler tout un système financier et coûter des milliers d'emplois. C'est pourquoi la Société suisse des employés de commerce salue la révision prévue de la loi sur les banques. Toutefois, celle-ci doit s'attaquer au cœur même du problème, là où les décisions sont prises réellement. «Il ne faut pas que la responsabilité soit déléguée vers le bas sur le papier, tandis que le pouvoir décisionnel reste concentré au sommet. Ce sont celles et ceux qui prennent les décisions qui doivent en assumer la responsabilité, et non l'ensemble du personnel», souligne Prisca D'Alessandro, responsable de la politique à la Société suisse des employés de commerce.

Pas de responsabilité sans pouvoir

Le régime de responsabilité envisagé par le Conseil fédéral peut contribuer à améliorer la gouvernance et la culture du risque. Un point est toutefois essentiel: la responsabilité individuelle ne doit être engagée que si la personne concernée disposait effectivement des compétences, des informations et des ressources nécessaires. Un mauvais résultat commercial ne saurait, à lui seul, justifier un manquement aux obligations. La Société rejette également les réductions ou les remboursements forfaitaires de bonus lorsque les collaborateurs-trices n'ont pas exercé d'influence déterminante sur les décisions problématiques.

«Les règles relatives au malus et au clawback doivent donc viser précisément celles et ceux qui sont responsables de mauvaises décisions, plutôt que de faire peser une responsabilité collective sur les cadres intermédiaires ou sur l'ensemble du personnel», explique Pascal Lamprecht, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce.

La stabilité bancaire nécessite des conditions de travail stables
Un renforcement de la régulation entraîne une augmentation de la charge de travail, notamment pour les services de conformité, de gestion des risques, juridiques et financiers, ainsi que pour l'audit interne. Si de nouvelles obligations sont introduites sans que des effectifs, du temps et des possibilités de formation continue suffisants soient prévus en parallèle, un nouveau risque apparaît.

«Des fonctions de contrôle surchargées ne rendent pas les banques plus sûres. Une régulation efficace n'est possible que si les personnes chargées de sa mise en œuvre disposent des ressources nécessaires», indique Pascal Lamprecht.

Une protection juridique solide est également indispensable. Les personnes qui doivent fournir des renseignements à la FINMA, signaler des irrégularités ou s'opposer à des instructions illégales n'ont pas à subir de préjudice sur le plan professionnel. Cela suppose des procédures équitables, une protection contre l'auto-incrimination, un accès à une assistance juridique et une protection efficace des lanceurs-euses d'alerte.

Les pouvoirs élargis de la FINMA nécessitent également des lignes directrices claires: une protection juridique efficace, des procédures transparentes et des responsabilités bien définies. La Société suisse des employés de commerce propose donc d'examiner la création d'une commission indépendante chargée des procédures d'enforcement, ainsi que les possibilités actuelles de contrôle judiciaire.

Le plan social doit faire partie de la préparation aux crises
Les crises bancaires ne se traduisent pas uniquement par des chiffres dans les bilans, mais aussi par des licenciements, des perspectives perdues et une fuite des compétences. «C'est pourquoi nous demandons que les banques d'importance systémique disposent de plans sociaux contraignants, négociés à titre préventif», déclare Pascal Lamprecht. Ceux-ci doivent notamment prévoir le maintien dans l'emploi, le placement interne, la formation continue et la reconversion professionnelle, l'accompagnement dans la recherche d'un nouvel emploi, un soutien spécifique aux collaborateurs-trices âgé-e-s ainsi que la garantie de places d'apprentissage.

Une place financière stable ne repose pas uniquement sur des liquidités et des capitaux suffisants. Elle a également besoin de collaborateurs-trices qualifié-e-s, de responsabilités clairement définies et de sécurité sociale. «La stabilité financière, la compétitivité et la responsabilité sociale sont indissociables», conclut Prisca D'Alessandro.

La Société suisse des employés de commerce suivra également de près les autres mesures de réforme dans le secteur bancaire, en particulier les exigences de fonds propres actuellement débattues pour les banques d'importance systémique. Elle accordera une attention particulière à leurs répercussions sur le personnel, les conditions de travail et la compétitivité de la place financière suisse.

Informations complémentaires et images gratuites disponibles sur:
secsuisse.ch/mediacorner

Autres informations **Prisca DAlessandro • Leiterin Politik & Unternehmensentwicklung • T +41 44 283 45 87**
Prisca.DAlessandro@kfmv.ch

Communication • T +41 44 283 45 13
communication@secsuisse.ch

La Société suisse des employés de commerce est le centre de compétence en matière de formation et de travail dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise ainsi que dans le commerce de détail. Forte de plus de 150 ans d'histoire associative, elle accompagne les personnes dans leur développement professionnel et s'engage en faveur d'un monde du travail tourné vers l'avenir. La Société suisse des employés de commerce accompagne les personnes à chaque étape de leur vie professionnelle et personnelle – de l'entrée dans la vie active à la formation continue, en passant par la réorientation professionnelle et les fonctions de direction, jusqu'à la transition vers la retraite. Grâce à ses services de conseil, à des formations initiales et continues axées sur la pratique, à son expertise et à un solide réseau, elle aide les professionnel-le-s à renforcer leur employabilité et à être acteurs de leur évolution professionnelle. En tant que partenaire social, la Société suisse des employés de commerce représente environ 713 000 employé-e-s dans le cadre de 20 conventions collectives de travail et s'engage pour des conditions de travail équitables. Parallèlement, en tant qu'organisme responsable ou co-responsable de nombreux examens menant au brevet ou au diplôme fédéral supérieur, ainsi que par l'intermédiaire de ses écoles de formation commerciale initiale et continue, elle contribue activement au développement du système de formation suisse.
En savoir plus: secsuisse.ch.